|  |  |
| --- | --- |
| **NATIONS****UNIES**  |  **EP** |
| UNEP | **Programme des****Nations Unies pour****l’environnement**  | Distr.GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/84/2315 novembre 2019FRANÇAISORIGINAL: ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatrième réunion

Montréal, 16 – 20 décembre 2019

**RAPPORT GLOBAL D’ACHÈVEMENT DES PROJETS DE 2019**

**Contexte**

# Le Comité exécutif aborde lors de chacune de ses réunions la question des rapports d’achèvement de projet en souffrance. Lors de sa 83e réunion, le comité a, entre autres, incité les agences bilatérales et d’exécution à soumettre à la 84e réunion les rapports d’achèvement de projet attendus pour des accords pluriannuels et des projets individuels et, à défaut, à fournir les raisons des retards. Le Comité a également incité les agences de coopération à finaliser leurs sections des rapports d’achèvement de projet afin de permettre à l’agence d’exécution principale de les soumettre aux dates prévues (décision 83/45 (b) et (c)).

# Conformément à la décision 83/45 (b) et (c), l’Administrateur principal, Surveillance et évaluation, a envoyé le 8 août 2019 une liste de tous les rapports d’achèvement de projet à remettre.

Rapports d’achèvement de projet reçus relativement aux accords pluriannuels

# Sur les 199 accords pluriannuels menés à bien, les agences bilatérales et d’exécution ont remis, avant la 84e réunion, 184 rapports d’achèvement de projets, faisant qu’il reste 15 rapports en souffrance comme l’indique le tableau 1. La liste des 10 rapports d’achèvement de projet remis après la 83e réunion figure à l’annexe I au présent rapport.

# **Tableau 1. Aperçu des rapports d’achèvement de projet relatifs aux accords pluriannuels**

| **Agence principale** | **Achevés** | **Reçus avant la 83e réunion** | **Reçus après la 83e réunion** | **En souffrance** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Canada | 3 | 2 | 1 | 0 |
| France | 6 | 3 | 2 | 1 |
| Allemagne | 10 | 9 | 0 | 1 |
| Japon | 1 | 1 | 0 | 0 |
| PNUD  | 42 | 39 | 3 | 0 |
| PNUE | 60 | 56 | 2 | 2 |
| ONUDI | 52 | 51 | 1 | 0 |
| Banque mondiale | 25 | 13 | 1 | 11 |
| **Total** | **199** | **174** | **10** | **15** |

# Une analyse du montant global des décaissements, des SAO éliminées et des retards intervenus dans la finalisation des 10 rapports d’achèvement de projet pour des accords pluriannuels est résumée au tableau 2.

# **Tableau 2. Aperçu du budget, des SAO éliminées et des retards dans les accords pluriannuels soumis après la 83e réunion**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Agence principale** | **Fonds pour les accords pluriannuels ($ US)** | **Tonnes PAO éliminées** | **Retards moyens (en mois)** |
| **Approuvés** | **Décaissés** | **Approuvées** | **Réelles** |
| Canada | 534 848 | 534 848 | 26,9 | 26,9 | 28 |
| France | 1 358 639 | 1 358 639 | 431,0 | 94,3 | 30 |
| PNUD | 4 406 420 | 4 333 433 | 24,5 | 24,5 | 22 |
| PNUE | 6 099 473 | 5 207 833 | 15,0 | 15,0 | 43 |
| ONUDI | 14 789 339 | 14 728 789 | 1 213,8 | 1 296,8 | 0 |
| Banque mondiale | 18 108 630 | 16 924 008 | 234,7 | 159,7 | N/A |
| **Total** | **45 297 349** | **43 087 550** | **1 945,9** | **1 617,2** | **24,6** |

**Raisons des retards**

# La conception et la planification des projets sont des motifs fréquents de retard. Des lourdeurs administratives, comme des retards de paiement dus à des modifications du système administratif du PNUE (UMOJA) ou des retards dans la signature des accords avec les gouvernements concernés à cause, entre autres, d’instabilité politique constituent des motifs fréquents de retard.

# La mise en œuvre d’un projet en particulier a été retardée en raison de la complexité de celui-ci, car il impliquait un certain nombre de parties prenantes interdépendantes (c.-à-d. des agriculteurs, des entreprises de l’industrie chimique, des institutions de recherche et développement, des prestataires de services et des décideurs politiques). Des problèmes législatifs affectent aussi négativement le calendrier des projets, car les Unités nationales d’ozone (UNO) n’ont qu’une maîtrise limitée de ces enjeux. L’instabilité politique peut aussi affecter la mise en œuvre d’un projet. Par exemple, des difficultés politiques telles que le dialogue entre l’Afghanistan et le Pakistan, planifié pendant l’étape I du plan de gestion de l’élimination du HCFC (PGEH) organisé dans un troisième pays neutre (la Thaïlande).

# L’insuffisance des effectifs au niveau du gouvernement est une autre raison récurrente de retard et affecte directement les actions liées aux projets. Dans un cas, la mise en œuvre des activités a été très lente durant la seconde tranche du plan de gestion de l’élimination finale (PGEF), principalement en raison de deux changements consécutifs d’administrateur national de l’ozone. Un autre projet a rencontré des difficultés administratives depuis son approbation en raison du décès de l’administrateur national de l’ozone et du changement, deux fois en quatre ans, du responsable de l’Office public de l’environnement.

# Les retards imputables aux entreprises sont dus, entre autres, aux délais supplémentaires nécessaires aux fabricants pour se convertir aux nouvelles technologies, mais aussi aux doutes et incertitudes des petites entreprises quant à la réaction du marché concernant les mousses sans SAO, malgré les efforts du gouvernement pour déjà sensibiliser à la future interdiction du HCFC-141b (deux ans avant sa mise en application) ; enfin, la conversion décentralisée planifiée par chaque entreprise dans un pays donné qui ralentit la mise en œuvre dans son ensemble.

# Les retards liés aux fournisseurs proviennent d’un manque d’équipement, à savoir l’accès à des compresseurs de difluorométhane (HFC-32) de grande capacité dans un cas, et dans un autre cas à l’impossibilité de se procurer l’équipement en Iran (République islamique d’) en raison de l’embargo sur le pays.

# **Enseignements tirés**[[1]](#footnote-1)

# Un engagement fort du gouvernement et une équipe dédiée dans les institutions concernées sont des éléments cruciaux pour une élimination rapide et efficace. La coordination, la communication fréquente et la collaboration entre toutes les parties prenantes (c.-à-d., agences gouvernementales, agences d’exécution, associations industrielles et milieu universitaire), depuis la conception jusqu’à la mise en œuvre, sont essentielles pour assurer une mise en œuvre réussie des projets et sont mentionnées à plusieurs reprises par les agences d’exécution ainsi que leurs équivalents nationaux.

# Les enseignements tirés des conceptions de projet et des méthodes de mise en œuvre efficaces sont liés, entre autres, à l’utilité des projets de démonstration dans la conception des projets, les synergies et la flexibilité permises dans la conception de projets qui coïncident et la composante de surveillance.

# Les projets de démonstration s’avèrent utiles même s’ils ne sont pas concluants, car ils servent de phase de préparation pour la recherche et la conception de projets et fournissent des enseignements qui allègent la charge de travail au moment de la phase de mise en œuvre des projets.

# La collaboration entre plusieurs projets se révèle avantageuse, comme dans le cas de la coordination de la mise en œuvre du plan de production du bromure de méthyle (BM) et du plan d’élimination du BM qui s’est démontrée fondamentale pour créer les synergies nécessaires, en particulier dans des pays étendus (c.-à.-d. en Chine).

# La conception d’un projet et l’affectation des fonds doivent inclure un système de surveillance au niveau national pour superviser la distribution des activités et pour mesurer l’efficacité de la mise en œuvre. Cela faciliterait la soumission rapide des rapports d’avancement et une mise en œuvre sans problèmes des plans sectoriels et des plans de gestion de l’élimination (PGEH) et de la production du HCFC. La surveillance du recyclage nécessite une mise en application physique qui n’est pas toujours envisageable, en particulier dans les pays les plus étendus.

# De plus, une assistance technique à long terme et des systèmes de surveillance sont nécessaires pour garantir la pérennité des technologies de remplacement mises en œuvre. Le budget de mise en œuvre et de supervision est souvent utilisé pour embaucher des consultants afin de coordonner la mise en place de ces activités. Quand ces activités rencontrent du retard, il arrive que les consultants continuent à être payés, entraînant un déséquilibre des budgets de mise en œuvre et de supervision au détriment des budgets dévolus aux activités de projet. Il s’avère crucial de lier plus directement les contrats et paiements associés à la mise en œuvre et à la surveillance locales avec les résultats attendus en livraison.

# En ce qui concerne le renforcement de la capacité, les enseignements tirés font référence, entre autres, à : une formation pratique, continue et intégrée, une coopération entre les pays article 5 et des normes et codes de bonnes pratiques.

# Les sessions de formation pour les techniciens dans le secteur du froid et de la climatisation devraient inclure plus de sessions pratiques et un nombre accru d’outils de formation. De plus, étant donné le renouvellement régulier des agents des douanes, leur expertise doit être améliorée et ils doivent suivre des formations continues. Une telle coopération doit être institutionnalisée à travers des accords contraignants et doit être intégrée dans le programme de formation des douanes. Dans un pays, un système de gestion de l’information à guichet unique a été mis en place par l’administration des douanes pour contrôler l’import/export et intégrer ce dernier avec les quotas de SAO et le système d’octroi de licence. Cela améliore le processus de mise en application des quotas de SAO et d’octroi de licence en facilitant et accélérant la gestion des données pour toutes les parties prenantes, y compris l’utilisateur final.

# La coopération Sud-Sud en matière de formation des techniciens sur les technologies inflammables à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) est devenue très populaire et devrait continuer à être une activité phare. La coopération en matière de dialogue transfrontalier et d’échange d’informations entre des pays voisins s’avère cruciale pour empêcher tout commerce illégal de SAO. L’utilisation d’un système d’octroi de licence en ligne a permis une supervision en temps réel du marché des SAO. Le système doit être mis à jour régulièrement pour s’adapter au paysage changeant des produits de remplacement entrant sur le marché tant global que local.

# La mise en place des codes/normes de bonnes pratiques, y compris concernant le recyclage/la récupération, est essentielle avant de finaliser les supports de formation. Les politiques concernant les technologies doivent prendre en compte les aspects d’efficacité énergétique dans la promotion de toute nouvelle technologie, un système de quotas strict et une interdiction anticipée de l’import et de la fabrication des équipements utilisant des HCFC pour réduire leur besoin et donc minimiser leur consommation.

# Concernant la disponibilité de technologies de remplacement, on peut tirer des enseignements du manque de connaissances techniques et des réticences du marché.

# Les connaissances techniques des parties prenantes concernant l’utilisation des produits de remplacement inflammables seraient améliorées par l’expérience des industries de premier plan dans leur mise en œuvre sûre et fiable ainsi que par la connaissance des normes et des bonnes pratiques nationales et internationales. Ainsi, le manque de connaissances techniques se traduit au niveau du marché par une réticence à composer avec les technologies de remplacement, en particulier les technologies basées sur les les réfrigérants toxiques on inflammables (comme les hydrocarbures et l’ammoniac). Le développement et l’introduction de codes et de normes relatifs aux équipements et aux systèmes utilisant de tels produits de remplacement créeraient la plateforme nécessaire à leur promotion adéquate et donc développeraient leur utilisation.

Rapports d’achèvement de projets individuels reçus

# Les agences bilatérales et d’exécution ont soumis au total 1 848 rapports d’achèvement de projet sur les 1 854 projets d’investissement achevés, ce qui représente 6 rapports d’achèvement de projet en souffrance, comme indiqué au tableau 3.

**Tableau 3. Rapports d’achèvement de projet soumis pour des projets d’investissement**

| **Agence** | **Achevés** | **Reçus avant la**  **83e réunion** | **Reçus après la** **83e réunion** | **En souffrance** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| France | 13 | 13 | 0 | 0 |
| Allemagne | 20 | 19 | 0 | 1 |
| Italie | 11 | 10 | 1 | 0 |
| Japon | 6 | 6 | 0 | 0 |
| Espagne | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord  | 1 | 1 | 0 | 0 |
| États-Unis d’Amérique | 2 | 2 | 0 | 0 |
| PNUD | 895 | 894 | 1 | 0 |
| ONUDI | 448 | 448 | 0 | 0 |
| Banque mondiale | 457 | 452 | 0 | 5 |
| **Total** | **1 854** | **1 846** | **2** | **6** |

# Sur les 1 216 projets ne portant pas sur des investissements[[2]](#footnote-2) menés à bien, les agences bilatérales et d’exécution ont soumis 1 184 rapports d’achèvement de projet, soit 32 rapports d’achèvement de projets en souffrance, comme l’indique le tableau 4.

**Tableau 4. Rapports d’achèvement de projet soumis pour des projets ne portant pas sur des investissements**

| **Agence** | **Achevés** | **Reçus avant la** **83e réunion** | **Reçus après la** **83e réunion** | **En souffrance** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Canada | 57 | 56 | 0 | 1 |
| France | 34 | 34 | 0 | 0 |
| Allemagne | 61 | 60 | 0 | 1 |
| Italie | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Japon | 17 | 16 | 1 | 0 |
| Portugal | 1 | 0 | 0 | 1 |
| PNUD | 292 | 285 | 4 | 3 |
| PNUE | 471 | 436 | 22\* | 13 |
| ONUDI | 148 | 142 | 1 | 5 |
| Banque mondiale | 44 | 36 | 0 | 8 |
| Autres[[3]](#footnote-3) | 90 | 90 | 0 | 0 |
| **Total** | **1 216** | **1 156** | **28** | **32** |

# \* En outre, le PNUE a déposé 5 rapports globaux d’achèvement de projet d’enquête sur les produits de remplacement des SAO au niveau national pour 5 sous-régions (Afrique anglophone, Asie et Pacifique, Caraïbes, Europe et Asie Centrale et Asie de l’Ouest).

# La liste des 35 rapports d’achèvement de projets (incluant les 5 rapports globaux d’achèvement de projet d’enquête sur les produits de remplacement des SAO au niveau national) ne portant pas sur des investissements reçus après la 81e réunion figure à l’annexe II au présent document. Les résultats globaux portant sur le décaissement, l’élimination réelle et les retards sont indiqués au tableau 5.

# **Tableau 5. Aperçu du budget, de l’élimination des SAO et des retards dans les projets individuels soumis après la 83e réunion**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Agence** | **Nombre de projets** | **Montant des fonds ($ US)** | **Tonnes PAO éliminées** | **Retards moyens (en mois)** |
| **Approuvées** | **Décaissés** | **Approuvées** | **Réelles** | **Durée** | **Retards** |
| Italie | 1 | 1 940 514 | 1 940 514 | 139,7 | 139,7 | 60,87  | 0,00  |
| Japon | 1 | 205 616 | 205 616 | 1,1 | 1,1 | 28,47  | 14,20  |
| PNUD | 5 | 8 621 990 | 8 607 326 | 564,6 | 564,6 | 37,94  | 8,54  |
| PNUE | 27\* | 4 851 468 | 4 077 792 | 0,0 | 0,0 | 63,78  | 36,48  |
| ONUDI | 1 | 63 521 | 62 189 | 0,0 | 0,0 | 37,53  | 12,17  |
| **Total** | **35** | **15 683 109** | **14 893 437** | **705,4** | **705,4** | **57,33**  | **29,06**  |

\* Incluant 5 rapports globaux d’achèvement de projet d’enquête sur des produits de remplacement des SAO au niveau national.

**Raisons des retards**

# Les projets pilotes de démonstration sur le traitement et la gestion des déchets de SAO ont été retardés, entre autres, à cause : de coût plus élevé de mise en œuvre des activités préparatoires, du manque de consolidation effective des réserves de SAO indésirables par rapport aux quantités prévues de déchets issus de frigorigènes, la difficulté de synchronisation des envois provenant de différents pays, la complexité de trouver des synergies avec les projets de destruction de polluants organiques persistants ainsi que le manque de sensibilisation des parties prenantes aux bénéfices de ces projets.

# Les retards concernant d’autres projets individuels sont souvent causés par des processus administratifs, comme la finalisation et la signature des accords de financement ainsi que les autorisations d’octroi de licences et de permis. De la même manière, des retards ont été causés par un manque de communication avec les UNO en raison d’un changement de personnel et d’obstacles dans les dispositions aussi bien institutionnelles que légales des pays bénéficiaires.

# Parmi les autres facteurs de retard, on retrouve le long processus de sélection des fournisseurs d’équipements, le refus des institutions d’héberger des centres de recyclage et de récupération ainsi que des tensions politiques, des troubles civils et des guerres.

# Enquêtes sur les produits de remplacement des SAO

# De nombreux rapports d’achèvement d’enquêtes sur les produits de remplacement des SAO font mention de retard dans l’enquête à cause, entre autres, de la difficulté de trouver des experts locaux, du manque ou du renouvellement fréquent du personnel des UNO, du manque de données, de la qualité des données réunies ou des incohérences dans les données entre les douanes et les autres parties prenantes ainsi que de la dispersion géographique et de la large variété de parties prenantes.

# Les agences bilatérales et d’exécution s’attaquent à ces enjeux en favorisant la coopération entre les gouvernements respectifs et les consultants nationaux pour réunir les données nécessaires et respecter le calendrier prévu des activités de projet.

# **Enseignements tirés**[[4]](#footnote-4)

Projets pilotes de démonstration

# Des enseignements ont pu être tirés des projets pilotes de démonstration. Il s’agit, entre autres, de l’importance qu’un projet soit capable de générer et de renforcer la capacité nationale, le besoin de machines portables de récupération des frigorigènes et d’appareils portatifs permettant d’identifier les frigorigènes afin de, respectivement, restaurer les frigorigènes à un niveau acceptable pour une réutilisation possible pour éviter toute contamination croisée et le besoin de ceinture chauffante pour bouteilles de frigorigène pour accélérer le transfert des SAO d’une bouteille à une autre durant leur récupération et leur transvasement avant export. Dans un cas, un chauffe-eau électrique portable a été improvisé pour accélérer la procédure de transvasement.

# Un pays a expliqué les écarts entre les CFC estimés par l’absence de compresseurs dans les appareils récupérés, qui a mené à des fuites et, dans un deuxième temps, à la contamination des gaz non condensables dans le mélange, ce qui peut s’avérer dangereux durant le procédé de transvasement avant l’export.

# Ces projets suggèrent de prendre en compte, durant la phase de mise en œuvre, les améliorations possibles pour de nouveaux équipements, tout en laissant plus de temps pour les réglages et les améliorations ; d’encourager les visites dans des pays voisins qui ont déjà adopté des technologies de remplacement et, au moment de sélectionner ces technologies, de soutenir les décideurs dans leur choix.

Pays à haute température ambiante

# Les pays à haute température ambiante ont mentionné le besoin d’améliorer la capacité en recherche et développement de leur industrie locale de climatisation, en particulier pour concevoir et optimiser les équipements utilisant des produits de remplacement à faible PRG et s’attaquer à des enjeux tels que l’inflammabilité, les pressions excessives, le glissement des températures et la température de décharge trop élevée. Il manque des programmes institutionnels abordant les technologies de remplacement et réduisant la dépendance aux produits de remplacement à fort PRG dans les pays à haute température ambiante, car le marché se concentre sur des options commercialement disponibles. En conséquence, en raison de la nature des futurs produits de remplacement dans ces pays, une analyse de risque exhaustive et individualisée est nécessaire pour aborder la fabrication, la commercialisation, la maintenance et la fin de vie de ces équipements.

Rapport de vérification

# Les rapports de vérification contiennent une série de recommandations pour les projets futurs et en cours. Ils suggèrent ainsi que les UNO suivent strictement les attributions de quotas aux utilisateurs enregistrés et délivrent des permis et licences liés à ces quotas, plutôt qu’avec la méthode du premier arrivé, premier servi, adoptée jusque-là ; que les UNO vérifient régulièrement leurs rapports par recoupement avec les données des entreprises importatrices pour éviter des différences dans les quantités consommées ; qu’elles diminuent les écarts de données avec les douanes (c’est-à-dire l’utilisation de codes système mal harmonisés, de différentes unités de mesure pour les quantités envoyées et la non-disponibilité des dates réelles d’envoi). Ils conseillent aussi de favoriser le renforcement de la capacité et d’établir un canal formel de communication entre les agences de douane et les UNO. De plus, une durée suffisante devrait être allouée à la planification de projet pour laisser du temps aux procédures gouvernementales (c’est-à-dire à l’adoption de lois) de se mettre en place entre l’approbation du projet et sa mise en œuvre.

# Deux rapports de vérification mentionnent la technologie prometteuse de climatisation à l’eau naturellement froide qui peut s’appliquer à des villes en bord de mer (c’est-à-dire la Méditerranée et la mer Rouge). Un cas a démontré qu’un système de substitution de climatisation à l’eau naturellement froide possède un meilleur rendement énergétique qu’un système classique de même capacité et permet d’économiser 20 % en valeur actuelle nette par utilisateur. De la même manière, un système de refroidissement urbain de substitution assisté par un système classique possède un meilleur rendement énergétique qu’un système équivalent classique et permet d’économiser 35 %.

# Plan de gestion des frigorigènes (PGF)

# De plans de gestion des frigorigènes antérieurs ont été tiré des enseignements importants, notamment l’importance de : l’inclusion de la contribution de toutes les parties prenantes concernées dans la conception des projets ; l’existence d’une base de données des importateurs, exportateurs et utilisateurs de SAO pour aider l’UNO à surveiller le commerce lié aux SAO et à faire appliquer la législation en vigueur ; la création d’un comité d’organisation mixte issu des différentes parties prenantes (c.-à-d. douanes et départements concernés) pour former les formateurs et faciliter le processus de formation ; enfin fournir tout le matériau pertinent dans la langue locale, en particulier pour les projets abordant le secteur du service.

# La contrefaçon de frigorigène constitue un enjeu majeur du secteur des services et contribue à augmenter la consommation en raison de problèmes techniques, incluant les défaillances système, un refroidissement inefficace et, dans certains cas, la carbonisation des compresseurs.

# Enquêtes sur les produits de remplacement des SAO

# Au vu de l’importante quantité de projets inclus dans les rapports globaux d’achèvement de projet soumis concernant les enquêtes sur des produits de remplacement des SAO et à la suite des raisons de retard listées ci-dessus, un résumé des enseignements tirés de ces projets est disponible ci-dessous et a trait, entre autres, aux défis présentés par l’adoption de produits de remplacement des SAO, au choix des technologies, aux normes et législations nationales, à l’augmentation de la sensibilisation et de la communication et aux enjeux liés aux données.

# Il y a plusieurs obstacles empêchant l’adoption des produits de remplacement des SAO tels que : le manque de technologie, le manque de capacité, l’indisponibilité et/ou le coût des technologies, des enjeux de santé et sécurité et l’absence de politiques et de réglementations pour promouvoir les produits de remplacement des SAO, des contraintes temporelles, une tenue imparfaite des documents et un faible taux de réponse parmi les importateurs et les techniciens dans le secteur du froid et de la climatisation.

# Le choix des technologies est orienté par la disponibilité sur le marché. Les UNO, en coopération avec les agences bilatérales et d’exécution doivent considérer comment aborder ce sujet au sein de la phase II du PGEH et de la réduction progressive des HFC.

# Le développement de normes nationales est essentiel pour guider les parties prenantes dans le choix et l’utilisation de produits de remplacement à faible PRG et à meilleur rendement énergétique. De même, c’est du gouvernement que doit venir la volonté de développer une législation et des mesures incitatives pour promouvoir l’adoption de nouvelles technologies à haut rendement énergétique. Il est vital que toutes les parties prenantes reçoivent les mises à jour concernant les dernières mesures politiques, les meilleures technologies disponibles et les bonnes pratiques environnementales, en particulier dans l’industrie de transformation.

# Les enjeux liés aux données sont un sujet récurrent qui s’étend de la qualité et la disponibilité des données à leur compilation. Une enquête propose d’établir un système national de gestion de bases de données exploité par l’UNO pour compiler toutes les données obtenues durant cette enquête, ainsi que toutes les informations historiques obtenues dans des rapports et études précédents relatifs aux SAO et aux produits de remplacement des SAO dans le pays. Bien qu’ayant reçu le modèle de rapport d’enquête sur les produits de remplacement des SAO, de nombreux pays ne les ont pas utilisés, entraînant un surplus de travail inutile ainsi que des efforts passés à remettre en forme et réviser les ébauches de rapports soumises. Le recrutement d’un consultant international est crucial pour fournir un support dans la collecte et le traitement de ces données.

# Les enquêtes identifient plusieurs solutions pour aborder les défis mentionnés ci-dessus comme : une formation supplémentaire et un renforcement de la capacité, une augmentation de l’éducation du public et des programmes de sensibilisation, un renforcement institutionnel et une collaboration sectorielle améliorée, la création d’une association nationale de la réfrigération et son inclusion dans la conception des projets et enfin la création d’accords régionaux concernant le mouvement et l’enregistrement des SAO et de leurs coproduits.

# Afin d’améliorer la situation de tenue des registres dans certaines sociétés, la mise en place d’un système d’information pour collecter et envoyer automatiquement les données des importateurs aux UNO est recommandée.

# La communication étant un élément clé, une liste détaillée et à jour de toutes les parties prenantes assurerait une communication facilitée et une dissémination des informations entre les parties prenantes et un système de communication des données. L’expansion du cadre réglementaire et du système d’octroi de licences devrait être considérée pour couvrir les contrôles du commerce des produits de remplacement des SAO.

# **Rapports d’achèvement de projet et rapports d’achèvement de projets pluriannuels en souffrance**

# Le Secrétariat apprécie les mesures prises par certaines agences bilatérales et d’exécution pour prendre en main le problème des rapports d’achèvement de projet en souffrance.[[5]](#footnote-5) Le Secrétariat a souligné la question de la soumission des rapports d’achèvement de projet pour la phase I du PGEH aux agences bilatérales et d’exécution, étant donné que ceux-ci sont obligatoires pour l’approbation de la deuxième phase[[6]](#footnote-6).

# **RECOMMANDATION**

# Le Comité exécutif pourrait envisager de :

## Prendre note du rapport global d’achèvement des projets de 2019 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/23 ;

## Inciter les agences bilatérales et d’exécution à soumettre à la 85e réunion les rapports d’achèvement de projet attendus pour des accords pluriannuels et des projets individuels et, à défaut, à fournir les raisons des retards ;

## Inciter les agences principales et de coopération à coordonner étroitement leurs travaux en vue de finaliser leurs sections des rapports d’achèvement de projet pour permettre à l’agence d’exécution principale de les remettre aux dates prévues ;

## Inciter les agences bilatérales et d’exécution dans le contexte de la remise de leurs rapports d’achèvement de projet à consigner de manière claire, bien rédigée et détaillée les enseignements tirés des projets ;

## Inviter toutes les personnes participant à la préparation et à la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels à tenir compte, lors de la préparation et de la mise en œuvre de projets futurs, le cas échéant, des enseignements tirés des rapports d’achèvement de projet.

## **Annexe I**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. Les enseignements tirés des rapports d’achèvement pour les accords pluriannuels sont disponibles dans la base de données correspondante, à l’adresse suivante : [http://www.multilateralfund.org/myapcr/search.aspx](http://www.multilateralfund.org/pcrmya/search.aspx) [↑](#footnote-ref-1)
2. Ne comprenant pas la préparation de projets, les programmes de pays, les projets pluriannuels, le réseautage, les activités d’échange d’informations et les projets de renforcement des institutions. [↑](#footnote-ref-2)
3. Comprenant les rapports d’achèvement de projets achevés et reçus des pays suivants : Afrique du Sud (1), Australie (25), Autriche (1), Danemark (1), Espagne (4), États-Unis d’Amérique (40), Finlande (5), Israël (2), Pologne (1), République tchèque (2), Suède (5) et Suisse (3). [↑](#footnote-ref-3)
4. Les enseignements tirés des rapports d’achèvement de projets individuels sont disponibles dans la base de données correspondante, à l’adresse suivante : <http://www.multilateralfund.org/pcrindividual/search.aspx> [↑](#footnote-ref-4)
5. L’Administrateur principal, Surveillance et évaluation, lors de la réunion de coordination interagences (Montréal, 9‑11 octobre 2019), a souligné à nouveau l’importance de soumettre tous les rapports d’achèvement de projet en souffrance, en notant que de nombreux projets sont achevés depuis plusieurs années et que des rapports périodiques et financiers doivent être remis jusqu’à la soumission des rapports d’achèvement, ce qui augmente la charge de travail du Comité exécutif, des agences d’exécution et du Secrétariat. [↑](#footnote-ref-5)
6. Décision 81/29. [↑](#footnote-ref-6)